



## Edito

Connu par grand nombre d'entre nous, le Fadet des laïches ou plus communément l'Œdipe est une espèce emblématique sur le site Natura 2000 « Landes de Touvérac - Saint-Vallier ». Ce lépidoptère est présent sur les zones humides d'Europe, et plus particulièrement dans les Landes et la Gironde qui accueillent les plus grandes populations. En raison d'un haut risque d'extinction, il est inscrit sur la liste des insectes strictement protégés de la Directive Habitats. Ce petit papillon diurne a le dessus des ailes marron foncé avec des ocelles sur le bord externe des ailes postérieures. Chez le mâle, ces ocelles sont noirs et peu visibles, voire même inexistantes, alors que chez la femelle ils sont plus marqués et plus nombreux. Chez celle-ci, mais aussi chez le mâle, le revers des ailes est brun-jaune avec une série d'ocelles noirs ponctués de blanc en leur centre et cerclés de jaune. On le rencontre essentiellement dans les marais tourbeux, les prairies et lisières humides, et comme dans le sud-ouest dans les landes humides. Les œufs sont pondus principalement sur des molinies et d'autres poacées affectionnant ces milieux dont les chenilles vont pouvoir se nourrir dès leur naissance en été avant d'hiverner, la nymphose ayant lieu au mois de juin. Les adultes sont quant à eux floricoles et passent la nuit dans les hautes touffes denses de laïches et d'autres graminées.

Pascal SALIGAULT  
élu chambre d'Agriculture de la Charente

## Auprès de chez vous

### Le Fadet des laïches

#### Pourquoi le protéger ?

Le Fadet des laïches est une espèce menacée à l'échelle nationale sur l'ensemble de son aire de répartition. Elle est notamment éteinte dans diverses régions telles que l'Île de France, le Centre ou encore les Pays de la Loire.

La région du Sud-Ouest renferme les plus importantes populations de l'ouest de l'Europe ce qui implique une forte responsabilité patrimoniale vis-à-vis de cette espèce.

Même si ce papillon nous semble commun et familier, il est important de garder à l'esprit qu'une espèce localement abondante dans une région ne l'est pas systématiquement ailleurs à plus grande échelle, et peut même être une espèce rare au niveau national.

Les zones humides sont des espaces sensibles aux diverses activités humaines, comme le drainage et la destruction de

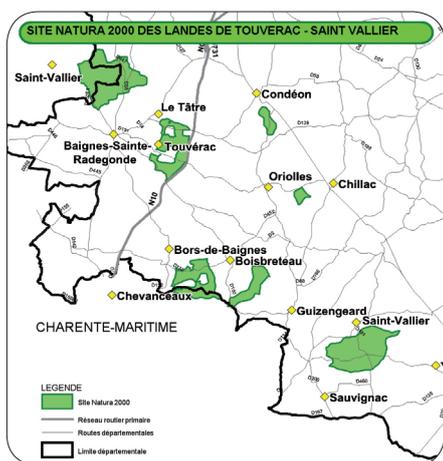
ces milieux qui représentent les facteurs principaux de sa disparition.

Afin de pallier ces menaces, des mesures pour restaurer ou maintenir son habitat naturel sont mises en place à travers des MAE ou des contrats Natura 2000 où diverses actions peuvent être réalisées comme la restauration de prairies ou la gestion extensive des prairies déjà existantes.



## Nouveau site Internet dédié au site des Landes de Touvérac-St Vallier !

Vous avez envie d'en savoir plus sur le site Natura 2000 des Landes de Touvérac-St Vallier ? Une nouvelle sortie sera organisée en 2018, mais d'ici là le tout nouveau site internet du site Natura 2000 des Landes de Touvérac (en cours de construction) vous donnera aussi l'occasion d'en découvrir davantage !  
<http://landesdetouverac.n2000.fr>





## Un site tout en couleurs

Les étangs de Touvérac caractérisés par un bleu remarquable, nous offrent un paysage exceptionnel constitué d'une diversité de milieux et d'espèces qui font la richesse du site.

Ce sont d'anciennes carrières de kaolin, une argile blanche, exploitées au siècle dernier. Cette argile était destinée à la porcelaine, aux produits cosmétiques et pharmaceutiques.

Gérées depuis 1996 par le CREN (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels), ces carrières abandonnées se sont progressivement remplies d'eau de pluie, entraînant la formation de quatre étangs.

Les étangs de Touvérac sont des milieux jeunes. En effet, il y a encore peu de temps ils étaient totalement dépourvus d'espèces ce qui leur confèrent cette couleur et cette transparence dépayssante. Cependant, même si l'acidité freine le développement de la vie aquatique, des espèces ont peu à peu colonisé ces étangs, seul un des quatre demeure encore aujourd'hui véritablement bleu.



Les étangs de Touvérac



Les étangs de Touvérac

Les carrières de Touvérac possèdent une large diversité en termes de milieux et d'espèces. Autour des étangs, on peut y découvrir des landes sèches à bruyère cendrée, des landes humides, des tourbières bombées à sphaignes ou encore des boisements à chêne tauzin. De nombreuses espèces protégées et patrimoniales y résident comme la Cistude d'Europe, l'Engoulement d'Europe, la Leucorrhine à front blanc, libellule

présente uniquement sur cette station au sein du département, ou encore le Piment royal.

Le site a fait l'objet de travaux de restauration (abattage de pins, création de mares...) empêchant la fermeture des milieux afin de garder un écosystème riche et diversifié, favorable aux espèces. Des interventions périodiques sont encore réalisées aujourd'hui pour limiter cette fermeture.

Le cadre paradisiaque de ce site fait la joie des randonneurs où deux circuits balisés sont proposés afin de découvrir sa grande richesse écologique.

Afin de préserver ce site au maximum, **les baignades sont interdites** dans le but d'épargner la faune locale telle que la Cistude d'Europe qui aime le calme et l'eau douce, mais aussi pour éviter tout risque de noyade. Naturellement, les feux et dépôts sauvages sont également interdits, ainsi que les véhicules à moteur.

De plus, il est aussi important de rester sur les sentiers afin d'éviter tout piétinement, le site est un milieu sensible et fragile où la colonisation végétale est lente.



Leucorrhine à front blanc





## Qu'est-ce que Natura 2000 ?

L'Europe s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques appelé Natura 2000.

**NATURA 2000 est un réseau européen de sites dont l'objectif est de contribuer à préserver la biodiversité en tenant compte des activités économiques et des exigences sociales.**

Le réseau est composé de deux types de sites :

- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS), dite directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 recodifiée en 2009.
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), dite directive « Habitats » du 2 mai 1992. Le site des Landes de Touverac-St Vallier fait partie de ce second type.

Afin de répondre aux directives, les états membres peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles. Ils ont une obligation de résultats vis à vis de l'Europe. **La France a privilégié, pour la mise en œuvre de Natura 2000, les mesures contractuelles.**

### Désigner les sites en droit français : le rôle de l'Etat

Au terme d'une procédure de consultation nationale et de validation européenne, les sites proposés par les biologistes sont classés par arrêté ministériel en ZPS ou en ZSC : ils deviennent les sites Natura 2000.

### Elaborer le DOCOB : les acteurs locaux à l'œuvre...

Pour chaque site Natura 2000, les acteurs locaux élaborent le Document d'Objectifs : il s'agit de rechercher les moyens de faire perdurer, pour chaque site, les conditions qui ont permis son maintien en bon état jusqu'à nos jours.

**Le DOCOB est élaboré localement, en concertation avec tous les acteurs qui doivent rechercher ensemble et s'accorder sur les objectifs et les moyens nécessaires.**

**Dans ce document, est présenté un certain nombre d'actions, classées par ordre de priorité, afin de répondre aux objectifs de préservation de ses milieux et de ses hôtes qui en font sa qualité.**

### Qui peut s'engager dans la démarche ?

Tout titulaire de droits réels ou personnels, un mandataire (dans la limite des droits qu'il a sur les parcelles considérées).

Les collectivités peuvent également s'engager pour certaines actions (voir détail ci-dessous).

### Pour quel type d'engagement ?

Un contrat Natura 2000 s'adresse à tout propriétaire de parcelles non agricoles situées sur le site. Le contrat permet de financer certaines interventions afin de maintenir les milieux en

bon état de conservation, voire de restaurer des habitats qui en ont besoin (ex : ré-ouverture de landes par coupe ou broyage de végétation) ou d'améliorer certains habitats pour les rendre plus propices à certaines espèces présentes ou potentiellement présentes sur le site (ex : création de mares forestières). Ces actions ont un coût parfois important qu'un propriétaire privé, une association, une collectivité ne peut pas forcément supporter. C'est pourquoi des **contrats Natura 2000** peuvent être déposés pour apporter une aide financière à la réalisation du projet.

### Il est encore possible de déposer un contrat !

**Si vous êtes propriétaire de parcelles non agricoles (non déclarées à la PAC), vous avez d'ici la fin de l'été 2017 la possibilité de déposer un dossier pour réaliser des aménagements/travaux liés à des habitats (aménagements/restauration de mares, restauration/gestion de landes, de prairies, de milieux tourbeux, création/réhabilitation de ripisylves, mise en défends d'habitats communautaires, maintien de bois sénescents, irrégularisation des peuplements forestiers...).**

**Une charte Natura 2000.** Il existe deux types de fiches charte: les fiches milieux, destinées aux titulaires de droits réels ou personnels de parcelles incluses dans le site ou mandataire (bail rural ou de chasse par exemple) et les fiches activités. De même, des collectivités, associations, peuvent adhérer à une charte dans la limite des droits dont ils disposent (entretien de voirie, entretien de cours d'eau, activités de loisirs, chasse, pêche...).

**Une MAEC** si l'on est agriculteur et que le territoire est ouvert à ces mesures agro-environnementales et climatiques, sous réserve que les parcelles soient éligibles au cahier des charges proposé (besoin d'un diagnostic préalable).

### Et pour quelle durée ?

C'est 5 ans d'engagement pour une charte, y compris pour plusieurs engagements différents.

La durée d'un contrat est de 5 ans (30 ans pour certains contrats forestiers).



# La structure animatrice et ses rôles

Suite à un appel d'offre de la DREAL en mai 2016, la Chambre d'Agriculture de la Charente anime de nouveau pour une durée de 3 ans le site Natura 2000 des Landes de Touvérac - St Vallier.

L'animateur d'un site Natura 2000 anime et coordonne différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, telles que définies dans le document d'objectifs du site. Il est chargé des différentes dimensions des projets conduits : planification pluriannuelle du projet global, animation de la réflexion et la concertation avec les acteurs concernés, mise en œuvre, évaluation et redéfinition.

L'animateur d'un espace naturel comme Natura 2000 doit animer des groupes de travail, des réseaux d'acteurs et des commissions liés aux instances décisionnaires et politiques de sa structure ou du territoire – le comité de pilotage. Il est ainsi en rapport avec de nombreux acteurs et usagers du territoire (élus, agriculteurs, forestiers, représentants d'organisations consulaires et professionnelles, représentants du milieu associatif, ...). Pouvant organiser ou participer à l'organisation et l'animation de journées thématiques ou festives, il pourra également être en contact avec le public (sorties grand public ou public spécialisé comme les scolaires lors de sorties thématiques organisées avec les enseignants).

L'animateur est, sur le périmètre et à proximité du site dont il s'occupe, l'interlocuteur des personnes privées, des associations, des professionnels ou des collectivités ayant par exemple, des projets d'aménagements (urbanisation, routes, bâtiments), des manifestations à organiser au sein du site ou sur un rayon très proche ou tout simplement quelqu'un qui souhaite connaître ce qu'est Natura 2000, quels en sont

les enjeux, les habitats ou les espèces présentes pour, par exemple s'engager dans une charte ou un contrat Natura 2000.

Il travaille également en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'État.

Compte tenu de la dimension évolutive de Natura 2000, le travail en réseau avec des collègues d'autres territoires revêt une importance toute particulière, certains sites étant par ailleurs très proches géographiquement ou sur des enjeux analogues (habitats ou espèces identiques).

L'animateur doit porter à connaissance les enjeux et objectifs de préservation sur la zone pour accompagner dans la mise en œuvre des évaluations d'incidences Natura 2000 (voir site Internet du site des Landes de Touvérac-St Vallier pour de plus amples informations à ce sujet).



Contact : Angélique GABORIAUD  
Basée à Angoulême  
05 45 67 49 84 / 06 14 09 35 24  
angelique.gaboriaud@charente.chambagri.fr

## Sortie grand public

Issu d'un dialogue entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du site, le DOCOB contribue à une gestion optimale du territoire en faveur de la biodiversité.

Pour cela, il dresse un état des lieux du patrimoine naturel, des habitats et des espèces présentes sur le site mais aussi un diagnostic socio-économique pour prendre en compte les activités économiques, sociales et culturelles.

Les interactions entre les activités humaines et les enjeux écologiques sont analysées pour définir des enjeux de conservation. De là, sont définies des actions qui seront mises en œuvre sur le site en s'appuyant sur une démarche contractuelle.

Le DOCOB est donc le document de référence du site pour une bonne conservation de la richesse naturelle du territoire concerné. Il peut être amené à évoluer en fonction des différents inventaires écologiques et des activités humaines du site.



## Les partenaires

